

Les seniors en emploi

De moins en moins nombreux dès 55 ans

La majorité des seniors bas-normands qui exercent un emploi salarié ont moins de 55 ans. Au-delà de cet âge, ils deviennent de moins en moins présents sur le marché de l'emploi. En effet, nombreux sont ceux qui bénéficient de dispositifs de sortie anticipée d'activité. En dépit des objectifs européens, les sexagénaires actifs restent, dans la région comme ailleurs, très rares.

Depuis quelques années, faire reculer l'âge de départ en retraite en encourageant les travailleurs les plus âgés à rester actifs constitue un objectif des pouvoirs publics, s'inscrivant dans la stratégie définie lors du sommet européen de Lisbonne en 2000. Si, à mi-parcours, la France reste loin de la cible à atteindre en 2010, la Basse-Normandie est sur ce plan plus en retard encore.

En 2004, seule une courte majorité des personnes âgées de 50 à 64 ans résidant en Basse-Normandie occupait un emploi. Les seniors bas-normands sont ainsi légèrement moins actifs que la moyenne. Leur taux d'emploi n'est que de 51 %, contre 53 % au niveau national. Avant 55 ans, les Bas-Normands et Bas-Normandes sont pourtant tout aussi actifs (voire très légèrement plus) que les Français et les Françaises moyens ¹. Mais au-delà de cet âge, ils sont plus nombreux dans la région à partir en retraite avant l'âge légal. Seuls 55 % des hommes de 55-59 ans occupent encore un emploi, alors que c'est le cas de 59 % des Français de cette classe d'âge. Avec la soixantaine, l'activité devient

chose rare, et plus encore dans la région. Cela ne concerne plus qu'une personne de moins de 65 ans sur dix en Basse-Normandie (13 % au niveau national). Même si elle touche plus fortement les hommes, cette moindre activité bas-normande aux âges de fin de carrière est sensible aussi chez les femmes.

Les 50-54 ans : les plus nombreux

Le rapport à l'activité et à l'emploi varie donc fortement avec l'âge chez les seniors. Les effets en sont visibles, notamment sur la population des salariés (hors agriculture et État). Sur les 103 000 seniors résidant en Basse-Normandie et ayant exercé une activité salariée, même irrégulière ou très courte, au cours de l'année 2004, plus de la moitié (58 500) ont ainsi moins de 55 ans ².

Majoritairement des hommes, ces salariés de 50-54 ans semblent plus souvent bénéficier d'une situation établie vis-à-vis de l'emploi. Ainsi, en 2004, 84 % d'entre eux ont travaillé toute l'année, pour l'essentiel sur le même emploi. Les personnes ayant eu à exercer plusieurs emplois sans pour autant parvenir à travailler toute l'année deviennent très rares passé 50 ans (seulement 2 % des cas). Les jeunes seniors semblent également connaître moins d'épisodes de chômage que leurs cadets. Les salariés qui ont occupé un emploi au cours de l'année 2004 et ont aussi perçu des indemnités de chômage sont en effet de moins en moins nombreux avec l'âge.

Cette stabilité de l'emploi à l'échelle d'une année, très répandue donc, n'exclut pas pour autant une possible fragilité : en cas de licenciement, les salariés âgés sont en effet souvent confrontés à des difficultés importantes pour retrouver un emploi.

le chiffre

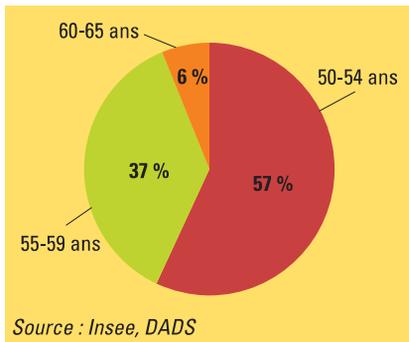
51 % des Bas-Normands âgés de 55 à 59 ans exercent un emploi

¹ TAUX D'EMPLOI AU 1ER JANVIER 2005

	Basse-Normandie			France métropolitaine		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
30 à 49 ans	89 %	76 %	83 %	88 %	75 %	82 %
50 à 64 ans	56 %	47 %	51 %	58 %	48 %	53 %
dont :						
50 à 54 ans	84 %	71 %	78 %	84 %	70 %	77 %
55 à 59 ans	55 %	48 %	51 %	59 %	49 %	54 %
60 à 64 ans	9 %	10 %	9 %	14 %	12 %	13 %

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006
Champ : population des ménages

2 RÉPARTITION DES SALARIÉS SENIORS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2004



Les 55-59 ans : l'influence des retraits anticipés d'activité

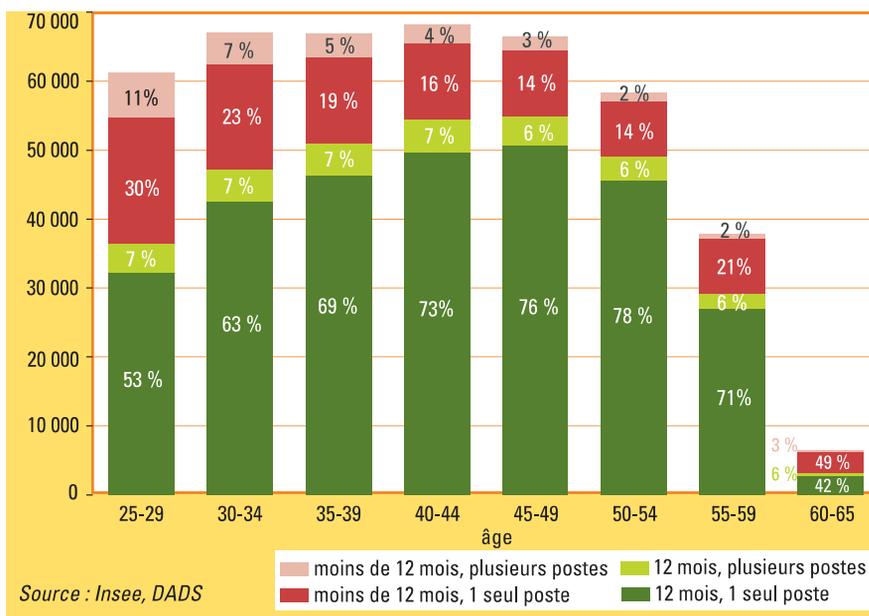
Issus de la génération nombreuse du baby boom d'après-guerre, les Bas-Normands de 55-59 ans ne sont pourtant que 38 000 à avoir exercé une activité salariée, même très courte, au cours de l'année 2004. Différents dispositifs de sortie anticipée d'activité (pré-retraites, retraits anticipés pour cause de carrière longue, dispenses de recherche d'emploi) amputent

en effet cette tranche d'âge d'une partie relativement importante de ses effectifs.

Moins nombreux, les salariés dans la deuxième moitié de la cinquantaine ont aussi moins fréquemment travaillé toute l'année que leurs cadets de 5 ans. C'est le cas de seulement 77 % d'entre eux³. Mais c'est moins le reflet d'une quelconque instabilité des emplois que la conséquence de retraits d'activité intervenus en cours d'année.

Les retraits anticipés d'activité ont également une autre incidence. La part des salariés ayant connu des périodes de chômage indemnisé au cours de l'année 2004 tend à s'élever au-delà de 55 ans, avec un pic à 57 ans⁴. Au total, ils sont 3 400 parmi les 55-59 ans à faire partie de ces «salariés-chômeurs indemnisés». Les 2 900 Dispenses de Recherche d'Emploi (DRE) qui ont été accordées en 2004 dans la région à des personnes de cette tranche d'âge sont à rapprocher de ce chiffre.

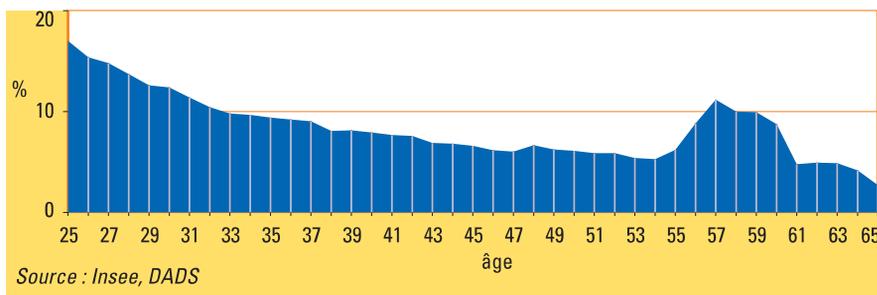
3 NOMBRE DE SALARIÉS EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL ET DU NOMBRE DE POSTES DIFFÉRENTS OCCUPÉS EN 2004



Les 60 ans et plus : une petite minorité

Très peu nombreux (6 500), les salariés entamant leur soixantaine ne sont que 48 % à avoir travaillé toute l'année sans interruption en 2004. A partir de 60 ans (âge légal à partir duquel il est possible de bénéficier d'une pension à l'arrêt de l'activité), les départs en retraite deviennent en effet beaucoup plus fréquents et raccourcissent la période travaillée dans l'année. Par ailleurs, nombre d'emplois occupés par certains sexagénaires ne sont en fait qu'occasionnels. Au-delà de 60 ans, il ne reste essentiellement sur le marché de l'emploi que des salariés n'ayant pas encore suffisamment d'années de cotisations pour prétendre partir en retraite à taux plein, ou des personnes désireuses (et dans la capacité) de prolonger leur activité.

4 PART DES SALARIÉS AYANT PERÇU DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE EN 2004 EN FONCTION DE L'ÂGE



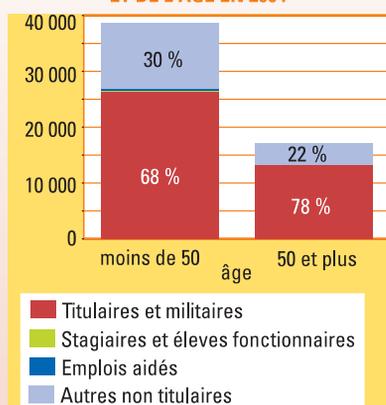
LA SOURCE : DÉCLARATION ANNUELLE DE DONNÉES SOCIALES (DADS)

La DADS est un formulaire commun aux services fiscaux et à certains organismes sociaux, rempli par tout employeur et qui contient, pour chaque salarié de l'entreprise, des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations perçues. Le champ des DADS couvre l'essentiel de l'emploi salarié des secteurs privé et semi-public. Il ne comprend pas, par nature ou pour les besoins de l'étude, les salariés de l'agriculture, des services domestiques et de l'État. La fonction publique hospitalière et territoriale est en revanche bien prise en compte, de même que les établissements publics comme EDF, La Poste, France Télécom ou la SNCF.

Jean-Benoît MASSIF
Insee

LES SENIORS SALARIÉS DE L'ÉTAT

NOMBRE DE SALARIÉS DE L'ÉTAT EN FONCTION DU STATUT ET DE L'ÂGE EN 2004



Source : Insee, Fichier Général des agents de l'État

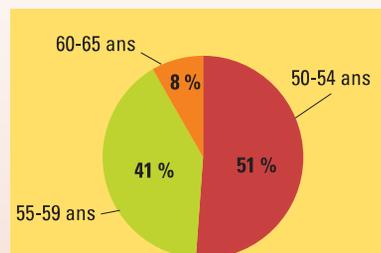
Au cours de l'année 2004, un peu plus de 17 000 Bas-Normands de 50 ans ou plus ont reçu un salaire de l'État⁽¹⁾ dont plus des trois quarts (78%) en tant que titulaires (c'est-à-dire des fonctionnaires civils, des magistrats ou des militaires). Les non-titulaires, comprenant les contractuels (CDD ou CDI), les auxiliaires, les vacataires et les ouvriers d'État, sont plus rares après 50 ans que dans les tranches d'âge inférieures.

Contrairement au secteur privé, les femmes sont majoritaires parmi les salariés de l'État. Si cela reste vrai pour les plus de 50 ans, la féminisation y est cependant moins marquée. Les salariées deviennent même minoritaires après 60 ans.

Plus de la moitié des 50 ans et plus travaillant pour l'État sont cadres. Pour l'essentiel, ce sont des professeurs agrégés ou certifiés. Plus l'âge des salariés augmente, moins les professions intermédiaires sont représentées. Les seniors sont notamment beaucoup moins souvent instituteurs que leurs collègues plus jeunes. Ils occupent en revanche davantage des postes de profession intermédiaire administrative, mais aussi (surtout avant 55 ans) de contremaîtres et d'agents de maîtrise. Les postes d'employés se font eux aussi plus rares chez les seniors que chez leurs cadets. Les plus âgés sont en revanche un peu plus fréquemment agents de services. Enfin, au-delà de 55 ans, les emplois d'ouvriers sont de moins en moins nombreux.

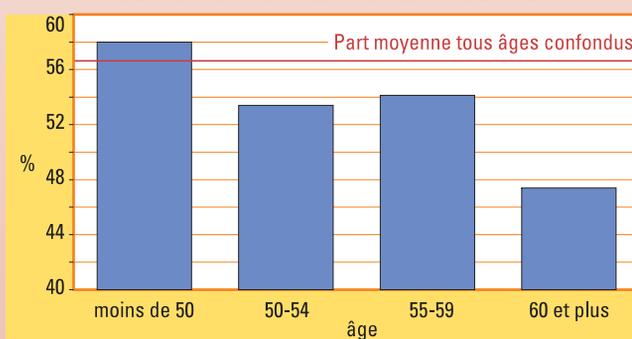
⁽¹⁾ personnel enseignant de l'enseignement privé sous contrat inclus

RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ÉTAT SENIORS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2004



Source : Insee, Fichier Général des agents de l'État

PART DES FEMMES PARMIS LES SALARIÉS DE L'ÉTAT EN 2004



Source : Insee, Fichier Général des agents de l'État

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES SALARIÉS DE L'ÉTAT EN 2004 (EN %)

	moins de 50 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et plus	Total
Cadres et professions intellectuelles supérieures	43	49	57	52	46
Cadres	3	5	6	9	4
Professeurs, professions scientifiques et culturelles	40	44	51	43	42
Professions intermédiaires	24	22	18	14	23
Instituteurs, professeurs de collège et assimilés	13	4	2	2	10
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	1	1	1	1	1
Professions intermédiaires administratives	4	6	7	7	5
Professions intermédiaires techniques	3	3	3	2	3
Contremaîtres et agents de maîtrise	3	8	5	2	4
Employés et ouvriers	33	29	25	34	31
Employés et agents de service	23	20	20	30	22
Personnels de la police et des prisons	4	3	1	0	3
Ouvriers	6	6	4	4	6
Total	100	100	100	100	100

Source : Insee, Fichier Général des agents de l'État